
**Matériel forestier — Machines mobiles et
automotrices — Termes, définitions et
classification**

*Machinery for forestry — Mobile and self-propelled machinery —
Terms, definitions and classification*

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 6814:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/d6fad226-e0af-4e84-b44e-bd35c3691412/iso-6814-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/d6fad226-e0af-4e84-b44e-bd35c3691412/iso-6814-2009>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh Standards
(<https://standards.itih.ai>)
Document Preview

[ISO 6814:2009](https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/d6fad226-e0af-4e84-b44e-bd35c3691412/iso-6814-2009)

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/d6fad226-e0af-4e84-b44e-bd35c3691412/iso-6814-2009>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2009

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 6814 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, sous-comité SC 15, *Matériel forestier*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 6814:2000), qui a fait l'objet d'une révision technique.

<https://standards.iteh.ai/>

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/d6fad226-e0af-4e84-b44e-bd35c3691412/iso-6814-2009>

Matériel forestier — Machines mobiles et automotrices — Termes, définitions et classification

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale définit des termes relatifs aux machines mobiles et automotrices utilisées pour les travaux forestiers et travaux associés, et fournit des lignes directrices pour la classification de ces machines. Les définitions et la classification ont été déterminés par l'emploi final auquel le fabricant destine la machine. Les termes et définitions ne comprennent pas tous les travaux forestiers et travaux associés, ni ne décrivent des machines spécifiques, mais sont donnés en tant qu'aide à la nomenclature.

La présente Norme internationale s'applique aux machines conçues pour être utilisées en forêt dans la préparation du terrain, la plantation, l'exploitation, le façonnage et le débardage du bois d'œuvre et des bois de trituration. Elle ne s'applique pas aux machines conçues pour être utilisées exclusivement dans les scieries ou les parcs à bois, aux véhicules de transport routier ni aux aéronefs.

2 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

2.1 Travaux de préparation du terrain, de plantation et d'entretien

2.1.1

préparation du sol avant plantation

préparation de la surface du sol pour obtenir un emplacement propice à la plantation

2.1.2

hachage

broyage au sol

action de casser les matériaux en petits morceaux

2.1.3

dégagement

enlèvement sélectif des buissons et des arbres indésirables, sans utilisation du bois

2.1.4

défrichage

enlèvement des rémanents (déchets de coupe), buissons, arbres et souches indésirables

2.1.5

abattage-dessouchage

enlèvement des arbres et des souches d'une parcelle en les coupant en dessous du niveau du sol, puis en les soulevant et les poussant pour former des andains

2.1.6

gyrobroyage

réduction des arbres, broussailles ou parties d'arbres sur place, par broyage ou déchiquetage, en morceaux/fragments laissés au sol

2.1.7

plantation

mise en place, à leur emplacement définitif, de semis ou d'arbres

2.1.8

labourage

tranchage et retournement du sol dans un mouvement linéaire

2.1.9

élagage

enlèvement des branches vivantes ou mortes ou de pousses terminales multiples sur des arbres en place

2.1.10

mise en andains

déplacement des rémanents en utilisant un appareil muni de dents ou en forme de peigne

2.1.11

scarification

préparation de la surface du sol pour la plantation ou la régénération au moyen d'un léger ameublissement de la surface

2.2 Travaux d'exploitation forestière

2.2.1

mise en javelles

action de rassembler et de ranger les arbres ou parties d'arbres en javelles

2.2.2

fagotage

mise en fagot [balle]

action de rassembler les arbres ou parties d'arbres, de les comprimer et de les lier ensemble en une forme dense

2.2.3

téléphérage

débardage des arbres ou des parties d'arbres au moyen d'un système de câbles partiellement ou totalement au-dessus du sol

2.2.4

déchiquetage

action de casser ou de découper les arbres en petits morceaux de dimensions bien spécifiées

2.2.5

broyage

réduction d'arbres ou parties d'arbres par écrasement ou percussion

2.2.6

écorçage

enlèvement de l'écorce des arbres ou de parties d'arbres

2.2.7

ébranchage

enlèvement des branches des arbres ou de parties d'arbres

2.2.8

abattage

coupe des arbres les séparant de leur souche